



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2302

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

## **Séance publique du 27 juin 2011**

### **Délibération n° 2011-2302**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster logistique Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### **Contexte et enjeux du secteur de la logistique**

Le bon fonctionnement de la chaîne logistique globale est un élément essentiel de la compétitivité des entreprises : cela permet à une entreprise de maîtriser ses coûts (gestion de la production, réduction des stocks) et de se différencier par sa qualité de service (fiabilité et rapidité des livraisons, disponibilité des produits, gestion des retours, capacité à s'adapter aux évolutions des marchés).

L'aire urbaine de Lyon accueille autant de la grande logistique industrielle et commerciale que des activités de logistique urbaine de proximité pour les besoins des entreprises et commerces implantés dans l'agglomération. La logistique, dispersée sur le territoire de l'agglomération de Lyon mais avec une relative concentration sur Lyon sud-est (un tiers des 15 000 emplois de l'agglomération), s'est également développée sur les territoires périphériques de la plaine de l'Ain et de l'Isle d'Abeau, essentiellement pour des raisons de disponibilité foncière.

#### **Le Cluster logistique Rhône-Alpes**

Le Cluster logistique Rhône-Alpes est une association qui a été créée le 18 juin 2009.

Il a pour objectif de regrouper et mettre en synergie l'ensemble des acteurs de l'agglomération et plus largement de la région Rhône-Alpes, dans une vision large et globale de la chaîne logistique : entreprises industrielles (groupes et PME), prestataires logistiques, transporteurs, distributeurs, milieux de la formation et de la recherche, associations logistiques locales et fédérations industrielles, pôles de compétences et clusters régionaux, collectivités, opérateurs de transport et de l'intermodalité.

Cette mise en synergie doit permettre de concevoir, modéliser et diffuser les solutions logistiques du futur, au service des filières économiques et du développement durable des territoires de la région Rhône-Alpes au premier rang desquels figure celui de la métropole lyonnaise.

Parce que les secteurs et filières sont étroitement liés, le cluster a développé un partenariat fort avec le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB), ce qui permet de renforcer les réseaux entre les professionnels et les pouvoirs publics et de développer les passerelles nécessaires, notamment sur les transports de marchandises en ville, le transfert d'expériences et d'échanges de solutions logistiques entre entreprises, jusqu'à la sensibilisation du public à la logistique.

#### **Bilan des actions conduites en 2010**

En 2010, le Cluster logistique a conduit un programme d'actions autour de 3 axes :

- tout d'abord, le Cluster a engagé en 2010 un projet d'optimisation des process de logistique urbaine dans le cadre des livraisons de nuit. La première phase de travail s'est concentrée sur l'analyse des besoins et des contraintes des acteurs de la chaîne logistique ainsi que sur la définition des différentes solutions technologiques et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre d'un process de logistique nocturne. Ce projet sera poursuivi en 2011 au travers d'un projet d'expérimentation concret.

- ensuite, un programme de sensibilisation pédagogique aux métiers de la logistique a été mis en place en 2010. 2 projets ont été coordonnés par le Cluster logistique :

. la conception d'un Serious Game destiné à valoriser les savoir-faire des métiers de la logistique et développer les outils de formations des salariés de la filière,

. la création d'une carte des métiers logistiques de la région Rhône-Alpes.

- enfin, un programme "performance logistique" a été conduit en 2010 pour doter les entreprises, dont celles de la Communauté urbaine de Lyon, d'outils d'amélioration de leur performance. En 2010, un travail d'enquête auprès des entreprises locales a été mené pour développer des outils d'optimisation de la logistique.

### **Plan d'actions 2011**

Le plan d'actions 2011 s'inscrit dans la poursuite des actions engagées en 2010.

En matière de logistique urbaine, un comité scientifique et technique élargi et partagé avec LUTB a été mis en place en mars 2011 afin d'étudier toutes les demandes de projets d'expérimentation et de démonstration concernant la logistique urbaine. Dans ce cadre, le projet intitulé "Amélioration des conditions de livraison nocturne en zone urbaine" entre dans sa seconde phase avec la structuration d'un projet d'expérimentation en situation réelle sur l'agglomération lyonnaise.

Dans le domaine de la sensibilisation pédagogique, 2 projets seront concrétisés en 2011 :

- le projet de Serious Game entrera dans une phase de promotion des métiers de la logistique,

- le projet Capital expérience de définition de cartes métiers pour les postes de chefs d'équipes et de responsables d'exploitation entrera en phase opérationnelle.

En complément, le Cluster logistique mettra en place des groupes de travail pour expérimenter de nouvelles pratiques en matière de prévention des risques professionnels.

Enfin, des actions engagées en matière de performance logistique seront poursuivies en 2011. Sur la base du travail d'enquête conduit en 2010, le cluster s'est donné pour objectif d'organiser des ateliers d'échanges entre acteurs de la chaîne logistique sur les problématiques de gestion de l'information, de maîtrise des coûts de production et d'optimisation de l'empreinte environnementale de la chaîne logistique.

### **Budget prévisionnel 2011 et modalités de soutien**

L'ensemble de ce programme d'actions représente un budget de 730 163 € sur lequel la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 15 000 € en 2011 (montant identique en 2010). La Communauté urbaine souhaite soutenir plus particulièrement les actions sur la logistique urbaine et le travail partenarial avec le pôle de compétitivité LUTB.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>Projets</i>			
logistique urbaine	37 180	cotisations des adhérents	67 620
performance logistique	34 850	région Rhône-Alpes	232 839
projets de sensibilisation pédagogique	204 554	Communauté urbaine de Lyon	15 000
amélioration des conditions de travail	28 800	OSEO	69 050
partenariats internationaux	63 600	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)	12 000
<i>Fonctionnement</i>		Région urbaine de Lyon	12 000
salaires, charges, formation, frais généraux, communication	164 059	valorisation participation des dirigeants	197 120
valorisation participation des dirigeants d'entreprises	197 120	partenaires extérieurs (Serious Games)	124 534
<b>Total</b>	<b>730 163</b>	<b>Total</b>	<b>730 163</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Cluster logistique Rhône-Alpes dans le cadre de son programme d'actions pour 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Cluster logistique Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ladite subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** totale de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1575, selon l'échéancier suivant :

- 7 500 € en 2011,

- 7 500 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**